

Séance du vendredi 28 juin 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

EVALUATION DU DISPOSITIF « DECLICS ALIMENTATION MEL »

Vu la délibération 19 C 0654 du 11 octobre 2019 relative à l'adoption du Projet Alimentation Territorial : vers un bien-être alimentaire ;

Vu la délibération 21 C 0044 du 19 février 2021 relative à l'approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET ;

Vu la délibération 21 C 0336 du 28 juin 2021 relative au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - PLPDMA.

I. Exposé des motifs

1. Développer une alimentation durable pour toutes et tous

Depuis 2019, la Métropole Européenne de Lille (MEL) s'est engagée dans un Projet Alimentaire Territorial tourné vers le bien-être alimentaire des citoyens du territoire ainsi que sur l'accessibilité du plus grand nombre à une alimentation locale durable de qualité.

Par ailleurs, les enjeux de l'alimentation durable croisent ceux d'autres politiques métropolitaines au travers notamment du Plan Climat Air Énergie Territorial et du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

En 2023, la MEL a souhaité traduire ses ambitions à travers un dispositif expérimental : le « Déclics Alimentation ». Ce dispositif vise à accompagner les participants à changer leurs comportements dans l'optique d'une alimentation plus durable.

2. Présentation du dispositif « Déclics Alimentation MEL »

La première édition expérimentale du dispositif « Déclics Alimentation MEL » s'est déroulée de janvier à juin 2023. Il s'agissait au travers de challenges ludiques et d'animations conviviales, de donner aux participants des clés pour mieux appréhender et comprendre les enjeux de la transition alimentaire. Cette première édition a enregistré l'inscription de 277 foyers sur la plateforme en ligne Déclics et 117 participations aux ateliers ont été comptabilisées.

Sa mise en œuvre a été assurée par une convention tripartite entre la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES), l'association A pro bio et la MEL. Son budget était de 126 000 €.

3. Évaluation du dispositif

En mars 2023, l'évaluation de cette première édition expérimentale a été lancée afin de faciliter la prise de décisions sur son éventuelle massification et ses attendus possibles.

Cette évaluation a accès son travail sur les registres évaluatifs de :

- L'efficacité au travers de questionnements portant sur l'atteinte des objectifs et le changement de comportements, la dynamique partenariale
- L'utilité au travers de questionnements portant sur la satisfaction des participants au regard du Déclics en matière d'alimentation durable et de sa dimension financière.

À partir de la diversité des points de vue croisés (capitaines d'équipe, participants, acteurs locaux) et de l'exploitation des données récoltées par le dispositif (diagnostics, challenges, enquête de satisfaction), la mission d'évaluation a établi plusieurs constats :

- Le manque de précision dans les objectifs du dispositif entraîne un manque de lisibilité sur son efficacité,
- La mobilisation partielle des différents leviers (animation de la dimension collective, diffusion des savoirs, mise en pratique...) favorise le changement de comportement alimentaire,
- La participation permet d'opérer des changements avérés mais limités et qui n'a touché que certains participants déjà bien sensibilisés aux enjeux de l'alimentation durable,
- Ces micro-changements n'ont en tous cas pas pu être démontrés dans le temps,
- L'hypothèse d'une massification en l'état s'avère difficile au regard de ces résultats. Dans le cas où la massification serait néanmoins retenue, un renforcement de la dynamique partenariale avec les acteurs de l'alimentation durable sera nécessaire mais non suffisante sans moyens financiers supplémentaires,
- Les participants ont perçu des bénéfices grâce au Déclics Alimentation et identifient un lien indissociable entre l'alimentation durable et sa dimension financière.

Sur la base des constats partagés, des recommandations visant à améliorer le dispositif ont été proposées.

La synthèse jointe à la présente délibération expose l'ensemble de ces points.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De prendre acte de l'évaluation du dispositif Déclics Alimentation MEL ci-annexée.

Résultat du vote :

Le Conseil prend acte de la présente évaluation.